

Vous trouverez dans cette plaquette 2023/2024, toutes les informations concernant les activités scolaires et périscolaires de vos enfants.

Cette année 2023/2024 marquera la continuité des projets menés depuis le début du mandat :

- Développer l'engagement pris sur la qualité de notre restaurant scolaire en proposant des repas sains et équilibrés chaque jour à nos élèves et en les accompagnant sur l'éducation nutritionnelle.
- Proposer sur les temps périscolaires, animés par la Maison des enfants et les associations sportives partenaires, un large éventail d'activités variées, enrichissantes et stimulantes allant des arts et de la musique aux sports et aux sciences afin de répondre aux intérêts et aux passions de chaque élève.

Les collectivités territoriales font face à une augmentation importante du coût des matières premières pour la confection des repas et des frais généraux liées à la gestion des restaurants scolaires et locaux périscolaires (électricité, eau, gaz...). Afin de ne pas répercuter fortement ces augmentations sur les familles, la municipalité a fait le choix d'augmenter les tarifs des activités périscolaires et des repas servis uniquement de 3%.

En effet, pour information, le prix de revient d'un repas au restaurant scolaire en 2019 était de 9,68€, il est passé à 11,56 € en 2022. Cette augmentation de 3% représentera, pour une famille dont l'enfant mange tous les jours à la cantine un supplément de 14 € par an et un supplément de 5,60 € ou 7 € si l'enfant fréquente tous les soirs de l'année l'Accueil de Loisirs Périscolaires.

Je suis convaincue que cette année scolaire sera riche en découvertes, en apprentissage et en moments précieux. Je suis déterminée à accompagner et à soutenir toutes les nouvelles initiatives qui verront le jour tout au long de cette année.

Sachez que le Pôle Éducation composé des agents du restaurant scolaire, du service des affaires scolaires, de ses ATSEM, et notre partenaire « La Maison des Enfants » s'engagent à tout mettre en œuvre pour garantir la qualité du restaurant scolaire et des activités périscolaires.

Nous sommes impatients de voir nos élèves s'épanouir et réussir tout au long de cette année.

Je souhaite une excellente année scolaire à tout le corps enseignant, à tous les enfants et leurs parents.

Christiane MERY,

**Adjointe au Maire déléguée aux Affaires Scolaires,
Jeunesse et Formation**

Services des Affaires Scolaires

Mairie de VALREAS

5 rue de l'Hôtel de Ville - 84600 VALREAS

04 90 35 30 24

scolaire2@mairie-valreas.fr

Ouverture au public :

Lundi : 8h - 12h / 13h30 - 16h

Mardi : 8h - 12h

Mercredi : 8h - 12h / 13h30 - 16h

Jeudi : 8h - 12h

Vendredi : 8h - 12h / 13h30 - 16h

Nous vous rappelons que les réservations de l'accueil et des repas servis au restaurant scolaire doivent se faire obligatoirement **avant le vendredi 16h00 au Service des Affaires Scolaires ou avant le dimanche soir minuit sur le site internet de la ville valreas.net** (en haut, à droite sur la page d'accueil : « Portail Famille ») **et pour la semaine suivante au minimum.**

Les accueils périscolaires fonctionnent sous le principe de la réservation et du prépaiement. Il est donc impératif de solder sa facture avant de pouvoir effectuer de nouvelles réservations.

Toute facture impayée entraîne le blocage de l'accès au Portail Famille et le refus de réservations supplémentaires au Service des Affaires Scolaires, jusqu'à régularisation de la dette.



**Pôle
ÉDUCATION**

MAIRIE DE VALRÉAS



LES INSCRIPTIONS

Pour que votre (vos) enfant(s) puisse(ent) utiliser les services municipaux d'accueil périscolaires à la rentrée 2023, il est impératif de nous retourner les documents suivants :

- La Fiche Enfant
- Votre justificatif de Quotient Familial CAF ou MSA du mois en cours.
- Votre attestation d'Assurance Individuelle « Responsabilité Civile » pour l'année scolaire 2023/2024.
- Le carnet de vaccination à jour.

**Les dossiers complets
sont à déposer
avant le 13 juillet 2023
au bureau des Affaires Scolaires**

Pour l'ouverture de l'accès à la réservation, soit par le Portail Famille, soit directement au bureau des Affaires Scolaire, service du Pôle Education.

Retrouvez tous les documents en les téléchargeant sur le site de la Mairie :

www.valreas.net

Accueil de Loisirs Périscolaires

L'accueil de Loisirs Périscolaire (A.L.P) se fait avant et après l'école au sein des établissements scolaires.

Vos enfants seront accueillis par les A.T.S.E.M (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) en maternelle et par des animateurs de structures associatives de Valréas en élémentaire, dès 7h30 le matin, et jusqu'à 18h le soir

POUR RAPPEL

Vous avez le choix entre :

- 1 Tarif matin
- 1 Tarif soir
- 1 forfait journée (matin+soir) (tarifs ci-contre)

L'inscription à l'accueil de loisirs périscolaires est obligatoire avant toute fréquentation.

Toute présence sans être réservée et/ou réservée hors délais sera majorée de 100% sauf situation d'urgence et sur présentation de justificatifs recevables.

Restauration Scolaire

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire. Il comprend l'accueil pour le repas dans les restaurants scolaires et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, de 12h à 13h30.

L'inscription à la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation.

Tout repas pris sans être réservé et/ou réservé hors délais sera majoré de 100% sauf situation d'urgence et sur présentation de justificatifs recevables.

Les menus sont disponibles à l'accueil du bureau des Affaires Scolaires, ainsi que sur le site internet de la Mairie.

Les horaires

Ecoles maternelles et élémentaires Jules Ferry et Marcel Pagnol :
8h45 à 12h et 13h30 à 16h15.

Accueil de loisirs périscolaires :
Le matin de 7h30 à 8h45. (Fermeture du portail à 8h30)
Le soir de 16h15 à 18h
Un départ échelonné est possible dès 17h pour l'ensemble des écoles publiques de Valréas.

Tarifs 2023 / 2024

Accueil de Loisirs Périscolaires :

Quotient familial < 850 :
Forfait journée : 1.70€
Tarif matin : 0.37€
Tarif soir : 1.39€
Tarifs majorés :
0.74€ le matin / 2.78€ le soir / 3.40€ le forfait

Quotient familial > 850 : Forfait journée : 2.47€
Tarif matin : 0.70€ Tarif soir : 1.80€ Tarifs majorés : 1.40€ le matin / 3.60€ le soir / 4.94€ le forfait

Restauration scolaire :

Repas : 3.35€
Repas Majoré : 6.70€
Panier repas dans le cadre d'un PAI : 1.60€ (Projet d'Accueil Individualisé)